

Séminaire « Quelle stratégie pour une internationalisation des Universités ? Outils et objectifs »

Université de Poitiers, 27-28 mai 2010

Éléments d'intervention de Mme Hélène DUCHENE, Directrice des politiques de mobilité et d'attractivité au Ministère des Affaires étrangères et européennes, pour la table ronde : « Soutien à l'action internationale des Universités dans la perspective d'une politique d'internationalisation de l'enseignement supérieur »

Le soutien à l'action internationale des Universités sert, au-delà des objectifs d'**amélioration de « l'offre » de formation en France** (réputation internationale des Universités ; mobilité des étudiants ; positionnement sur le « marché international du savoir ») qui à eux seuls justifient ce soutien, un objectif de politique étrangère : la **formation des élites** de certains de nos partenaires, « investissement » dont les effets se mesurent à long terme. Les étudiants étrangers formés en France aujourd'hui seront demain les demandeurs de notre expertise.

La coopération universitaire est également **un des premiers vecteurs de la francophonie**, même lorsque les formations sont partiellement ou totalement dispensées en anglais, le contact avec la France ou l'enseignement à la française constituant généralement une forte incitation à l'apprentissage de notre langue.

1) Priorités géographiques

Les priorités pour la coopération de la France, que ce soit dans le secteur universitaire ou dans les autres domaines, sont, au-delà de l'Europe et de nos voisins immédiats :

- Les puissances émergentes, c'est-à-dire les BRIC : Brésil, Russie, Inde, Chine.
- Les autres pays émergents : Afrique du Sud, Mexique, Vietnam, Pakistan, Indonésie...
- Le pourtour méditerranéen : Maghreb et Levant.
- La Zone de Solidarité Prioritaire (Afrique francophone) et les pays en crise (Afghanistan, Irak, Haïti...).

2) Outils et actions du MAEE

• Bourses :

- objectifs : accueillir des étudiants **d'origines géographiques plus diverses** (notamment des pays émergents d'Asie), **de niveau élevé** (masters et doctorats) ou dans des filières à finalité professionnelle (DUT, BTS), dans des **disciplines utiles** au développement du pays d'origine ou à la France (sciences de l'ingénieur, droit et science politique, économie/gestion).

- Principes : sélection rigoureuse et partenariale ; appui aux coopérations universitaires structurées ; recherche de co-financements (entreprises et collectivités territoriales notamment).

- budget : **88,4 millions d'euros** en LFI 2010 représentant **16 000 bourses** d'études et de stages pour étudiants et jeunes professionnels étrangers :

. 80 pour cent distribuées par les postes,

. 20 pour cent sur crédits centraux, dont les programmes **Eiffel** (à destination d'étudiants originaires des pays émergents en master ou en doctorat dans les disciplines prioritaires citées ci-dessus) et **Major** (à destination des meilleurs élèves des lycées français à l'étranger).

- **Fonds de solidarité prioritaire (FSP)**

25 projets financés par le FSP concernent la coopération universitaire, pour un montant d'environ **60 millions d'euros**.

3 objectifs et domaines d'intervention :

- La **modernisation des systèmes d'enseignement supérieur** (Bénin, Burkina Faso, Guinée, Laos, Madagascar, Mali, Maroc...),
- La **réforme de la gouvernance universitaire**, notamment le renforcement de leurs capacités et de leur ouverture internationale (Pôles Universitaires Français au VietNam, Université des Sciences de la Santé au Cambodge, Universités de Bir-Zeit, d'Addis-Abbeba, de Djibouti...),
- La **rénovation et la professionnalisation des formations** (Institut International d'Ingénierie de l'Eau et de l'Environnement - « 2iE » - à Ouagadougou, Université de Nouakchott, Ecole vétérinaire de Dakar...).

- **Soutien aux universités françaises à l'étranger, aux filières délocalisées et aux cursus intégrés**

Il est principalement de deux ordres (non exclusifs l'un de l'autre) :

- **Subventions** :

Quelques exemples :

. Contribution, à égalité avec le MESR (2,5 millions d'euros), au budget de l'Université franco-allemande (UFA), tête de réseau et agence de moyens qui structure la mobilité étudiante entre l'Allemagne et la France,

. Contribution à l'Agence Universitaire de la Francophonie (27 millions d'euros soit 83 pour cent de son budget),

. Subventions de fonctionnement (par exemple à l'Université Française d'Arménie),

. Financement, avec la DREIC, d'appels à projet pour des masters en partenariat.

- **Mise à disposition d'assistants techniques :**

125 assistants techniques (sous divers statuts : chargés de mission expatriés, recrutés sur place, volontaires internationaux) viennent en appui à des projets et programmes de coopération universitaire.

Pour ne prendre qu'un exemple : le recteur et le directeur général des services de l'Université des Sciences et Technologies de Hanoï (USTH) qui est en cours de création.

• **Contribution à l'attractivité des établissements d'enseignement supérieur français**

- Le MAEE exerce, aux côtés du MESR et du MIIINDS, la **tutelle** et contribue au **financement** de l'agence **CampusFrance**, chargée de la **promotion de l'enseignement supérieur français**.

Le **personnel** (environ 250 pers.) des **126 espaces et 28 antennes CampusFrance** implantés dans 88 pays est financé par le MAEE (hors partie issue de l'autofinancement des EAF).

- Dans 30 pays, les dispositifs **Centres pour les études en France (CEF)**, assurent au sein des espaces CampusFrance, une **mission d'accompagnement des candidatures étrangères pour des parcours de réussite dans les établissements français**, dans le cadre de la convention partenariale signée par les ministères et les conférences. La procédure CEF offre un ensemble de services à destination des étudiants étrangers, dont le traitement dématérialisé des candidatures et un outil de dialogue direct avec les établissements.

3) Le réseau de coopération universitaire à l'étranger

L'existence d'un **réseau dédié d'environ 50 attachés de coopération universitaire** (ou de coopération scientifique et universitaire) est une spécificité du MAEE. Là où il n'y a pas d'ACU/ACSU, il existe toujours un conseiller de coopération et d'action culturel qui assure ses missions.

Les attachés de coopération universitaire remplissent **4 missions principales** :

- de **veille** sur l'évolution des systèmes d'enseignement, des besoins et de la demande locale,
- de **promotion** de l'enseignement supérieur français en liaison avec l'agence **CampusFrance**,
- d'**accompagnement** des établissements français dans leurs projets de coopération à l'international,
- et, plus particulièrement dans certains pays, de **vigilance**, pour la protection de notre patrimoine scientifique et technique.

Ce réseau est à votre disposition, notamment pour identifier les partenaires étrangers et vous accompagner dans vos projets./.